

Le taux de pauvreté mesure la proportion d'individus situés au bas de l'échelle de distribution des revenus. Souvent, les préoccupations d'une société en matière d'équité portent davantage sur les personnes relativement défavorisées. Les mesures de la pauvreté retiennent donc souvent plus l'attention que celles des inégalités de revenu, certaines catégories de population, comme les personnes âgées et les enfants, suscitant une plus grande inquiétude du fait que ces personnes n'ont pas la possibilité, ou très peu, de travailler pour sortir de la pauvreté.

Le taux de pauvreté moyen s'élevait à 11% en 2014 dans la zone OCDE (graphique 5.4). C'est aux États-Unis et en Israël que le taux de pauvreté est le plus élevé, à 18 % environ, alors qu'en Islande et au Danemark, la pauvreté ne touche qu'une personne sur 20 environ. Les pays méditerranéens, le Chili, la Corée, les États-Unis et le Japon affichent des taux de pauvreté relativement élevés.

La crise a eu des retombées limitées sur la pauvreté monétaire relative (à savoir le pourcentage d'individus dont le revenu annuel est inférieur à la moitié du revenu disponible médian national). Entre 2007 et 2014, la pauvreté a augmenté de plus de 2 points de pourcentage seulement en Estonie et en Hongrie (barres du graphique 5.5). Au cours de la même période, elle a reculé en Australie, en Islande, en Lettonie et au Royaume-Uni, et varié de moins 2 points de pourcentage dans les autres pays de l'OCDE.

Si l'on utilise un indicateur qui mesure la pauvreté par rapport à un niveau de référence « ancré » à la moitié du revenu réel médian observé en 2005 (en maintenant constante la valeur du seuil de pauvreté de 2005), on constate que les récentes augmentations de la pauvreté monétaire sont bien supérieures à celles suggérées par la pauvreté monétaire « relative ». C'est tout particulièrement le cas de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande et de l'Italie (« symboles » dans le graphique 5.5). Si la pauvreté relative n'a guère progressé et a même reculé dans ces pays, **la pauvreté « ancrée » a augmenté d'au moins 4 points de pourcentage entre 2007 et 2014** suite aux pertes de revenu disponible subies par les ménages défavorisés dans ces pays. Il n'y a qu'au Chili et en Corée que la pauvreté « ancrée » a reculé.

Au cours des dernières décennies, le profil d'âge des individus touchés par la pauvreté s'est progressivement modifié, les jeunes remplaçant les personnes âgées en tant que groupe le plus exposé au risque de pauvreté (OCDE, 2015). **Avec un taux de pauvreté moyen de près de 14 % en 2014, les jeunes sont plus exposés que toute autre catégorie de population au risque de pauvreté** (graphique 5.6). Le taux de pauvreté des jeunes est particulièrement élevé au Danemark, en Norvège et aux Pays-Bas, où les jeunes quittent tôt le foyer familial pour acquérir leur indépendance économique (graphique 1.25). Mais il est aussi élevé en Grèce et, dans une moindre mesure, en Espagne, où le taux de chômage des jeunes a explosé pendant la crise.

Le taux de pauvreté des personnes âgées est inférieur à celui des jeunes dans deux tiers des pays, voire inférieur à celui des 26-65 ans dans la moitié des pays considérés. On observe un taux de pauvreté des personnes âgées très élevé dans quelques pays, qui s'explique souvent par les régimes de retraite en place. Par exemple, c'est en Corée, pays qui n'a instauré que récemment un régime de retraite, que le taux de pauvreté des personnes âgées est le plus élevé, de même qu'en Australie et en Suisse, où de nombreuses personnes ont touché leurs droits à pension accumulés sous une forme forfaitaire (qui n'est pas considérée comme du revenu courant) plutôt que sous forme de rente.

Définition et mesure

Comme pour les inégalités de revenu, la mesure de la pauvreté repose sur la notion de revenu disponible équivalent des ménages (voir l'encadré « Définition et mesure » des indicateurs « Revenu des ménages » et « Inégalités de revenu »).

Le taux de pauvreté correspond au nombre d'individus qui vivent en deçà du seuil de pauvreté. Un individu est considéré comme pauvre lorsque le revenu disponible équivalent de son ménage est inférieur à 50 % du revenu médian dans son pays. Il découle de l'utilisation d'un seuil de revenu relatif que le seuil de pauvreté augmente avec le revenu du pays. Cette variation du seuil de pauvreté en fonction de la richesse nationale traduit l'idée que la « non-pauvreté » correspond à la possibilité d'avoir accès aux biens et services jugés « normaux » dans un pays donné. Le taux de pauvreté par classe d'âge est calculé à partir du revenu médian de la population totale.

En période de récession, l'interprétation des variations de la pauvreté relative par rapport au revenu médian courant peut s'avérer délicate. Lorsque les revenus de tous les ménages diminuent, mais que cette baisse est moins prononcée dans la tranche inférieure que dans la tranche intermédiaire, la pauvreté relative recule. La définition d'autres indices de la pauvreté « absolue », associés aux niveaux de vie antérieurs, s'impose donc pour compléter le tableau fourni par la pauvreté monétaire relative. C'est pourquoi les variations de la pauvreté sont également présentées au graphique 5.5 au moyen d'un indicateur qui mesure la pauvreté par rapport à un point de référence « ancré » à la moitié du revenu réel médian observé en 2005.

Les données sont extraites de la Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, disponible à l'adresse : www.oecd.org/fr/social/donnees-distribution-revenus.htm.

Pour en savoir plus

OCDE (2015), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris, <http://oe.cd/init2015-fr>.

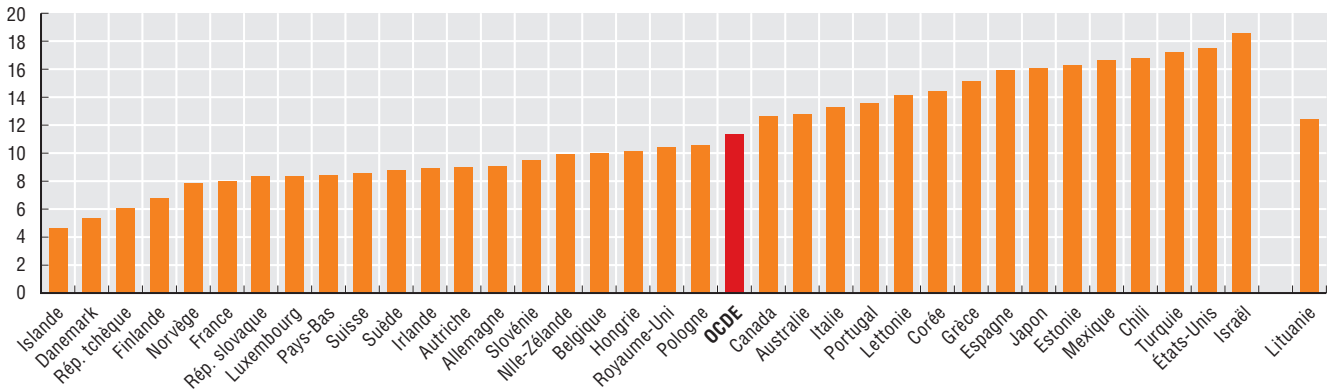
Notes des graphiques

Les données se rapportent à l'année 2014 pour l'Australie, la Corée, les États-Unis, la Finlande, la Hongrie, Israël, le Japon, le Mexique et les Pays-Bas ; à 2012 pour la Nouvelle-Zélande ; 2009 pour le Japon ; et à 2013 pour tous les autres pays.

Graphique 5.5 : 2008 au lieu de 2007 pour l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la France, Israël, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suède ; 2006 pour le Japon ; et 2009 pour le Chili. On ne dispose pas de données sur les changements intervenus en Suisse. La moyenne de l'OCDE est fondée sur 25 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données correspondant aux deux définitions de la pauvreté. Le taux de pauvreté est « ancré » en 2006 pour le Chili, la Corée, le Japon, et la Turquie ; et en 2007 pour l'Autriche et l'Espagne.

5.4. Les taux de pauvreté relative varient fortement selon les pays

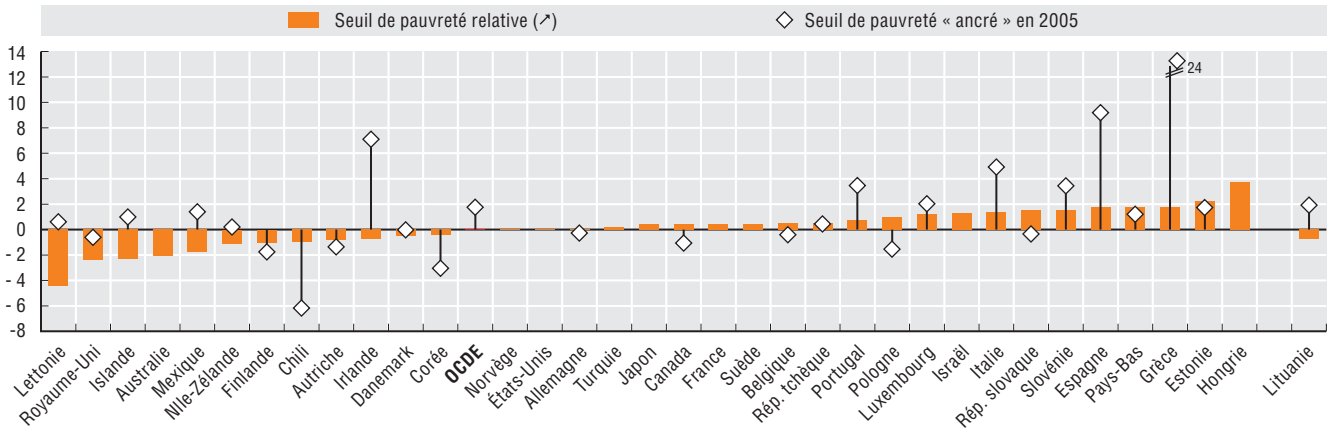
Pourcentage des personnes vivant avec moins de 50 % du revenu disponible équivalent médian, en 2014 (ou année la plus proche)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933412824>

5.5. L'évolution de la pauvreté diffère si le seuil est « ancré » au début de la crise

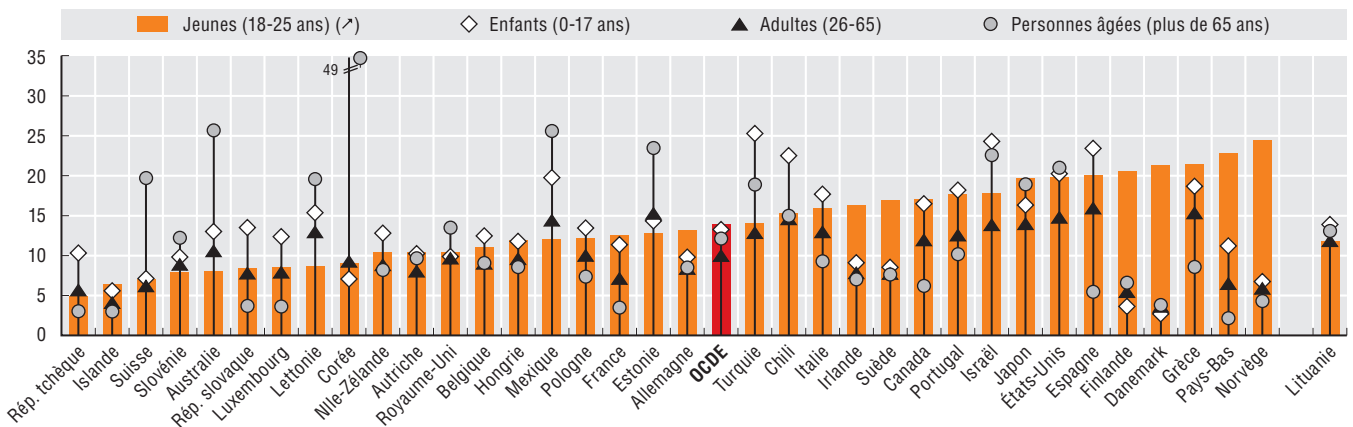
Variation, en points de pourcentage, du taux de pauvreté relative et de pauvreté « ancrée » entre 2007 et 2014



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933412831>

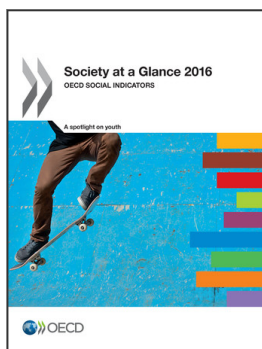
5.6. En 2014, la pauvreté était la plus élevée chez les jeunes et les enfants et la plus faible chez les adultes et les personnes âgées

Pourcentage des personnes vivant avec moins de 50 % du revenu équivalent médian, par classe d'âge, en 2014 (ou année la plus proche)



Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus (www.oecd.org/fr/social/donnees-distribution-revenus.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933412848>



Extrait de :
Society at a Glance 2016
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264261488-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Pauvreté », dans *Society at a Glance 2016 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2016-17-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.